

A l'attention de tous les commerçants et
artisans situés au Centre-Ville dans le
périmètre de l'O.C.M.A.C.S.
25300 PONTARLIER

Le 12 juin 2014

Objet : Dispositif d'aide financière aux commerçants et artisans souhaitant réaliser des travaux d'accessibilité au Centre-ville

Madame, Monsieur,

Par délibération du 26 mai 2014, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide financière pour incitation à la mise en accessibilité de l'entrée des commerces du Centre-ville, conformément à la loi du 11 février 2005, ainsi que le règlement d'attribution de ces aides.

Selon les prescriptions dudit règlement, une aide financière individuelle peut être accordée par la Ville de Pontarlier à toute entreprise commerciale et artisanale répondant aux conditions indiquées au règlement, et sous les réserves suivantes :

- Respecter les normes d'accessibilité fixées par la loi du 11 février 2005 ;
- Fournir les documents suivants :
 - o Demande officielle de subvention dûment complétée et signée
 - o Attestation sur l'honneur concernant les cotisations sociales et fiscales dûment complétée et signée
 - o Attestation bancaire de capacité de financement des travaux d'accessibilité
 - o Attestation comptable de capacité de financement des travaux d'accessibilité
 - o Dernier bilan et dernier exercice comptable de l'activité
 - o Certificat du propriétaire d'autorisation de réaliser les travaux
 - o Devis détaillé(s) par poste de travaux
 - o RIB

Les modalités concernant le calcul du montant de l'aide sont précisées ci-annexé. En substance, le budget de cette action s'élève au maximum à 31 340 € pour l'année 2014.

.../...

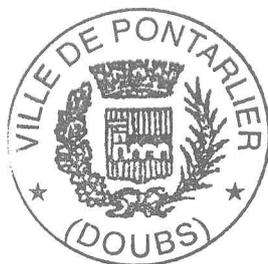
Affaire suivie par la Direction de l'Economie, Commerce, Foires et Marchés et Agriculture – EN/SL/042-2014
Edith Nohl – Directrice - Tél : 03 81 38 81 07

La Commission Economie locale, Commerce, Artisanat et Agriculture examinera les dossiers de demande d'aide au titre de l'accessibilité de vos E.R.P (Etablissements Recevant du Public), avec l'appui technique des services concernés.

Si vous êtes intéressés, je vous invite à contacter le Service Economie, Commerce et Artisanat par courriel : commerce@ville-pontarlier.com, afin de solliciter un dossier d'inscription et le règlement d'attribution, ou de les télécharger sur www/ville-pontarlier.fr/découvrirpontarlier/économie.

Par ailleurs, il convient de vous rapprocher sans délai du service Développement Local en charge de l'instruction des autorisations de travaux en vous rendant directement au 5^{ème} étage de l'hôtel de ville (tél. : 03 81 38 81 81).

En vous remerciant pour votre attention et en vous assurant de tout l'intérêt que la Ville de Pontarlier porte à cette action, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.



Pour le Maire et par délégation,
Le Conseiller Municipal délégué
à l'Economie locale, au Commerce,
à l'Artisanat et à l'Agriculture

Bertrand GUINCHARD

Copie à :

Mme Sylvie LAITHIER, Adjointe en charge de l'Accessibilité

M. Jacques PRINCE, Conseiller Municipal délégué en charge de la Sécurité

M. Jean-François BOURLIAUD, Directeur des Services Techniques

Mme Delphine OUDOT, Service Développement Local

Commerce Pontarlier Centre